



Les déchets interdits en déchetterie



DÉCHETS INTERDITS

PROCÉDURE À SUIVRE

Ordures ménagères	➤	Collecte en porte à porte ou en apport sur les conteneurs collectifs
Cadavres d'animaux	➤	Contacteur un équarisseur
Déchets explosifs (munitions...)	➤	Dépôt en gendarmerie
Bouteilles de gaz	➤	Reprise par le distributeur
Déchets radioactifs	➤	Contacteur l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs)
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (seringues...)	➤	Pharmacies
Médicaments	➤	Pharmacies
Produits vétérinaires	➤	Contacteur votre vétérinaire
Déchets spécifiques d'activité de garage (pare-brises, pare-chocs)	➤	Contacteur les entreprises de collecte agréées
Déchets spécifiques d'activité agricole	➤	Contacteur la Chambre d'Agriculture
Amiante liée pour les professionnels	➤	Contacteur les entreprises de collecte agréées
Déchets électriques et électroniques typiquement professionnels (ex. : gros photocopieur)	➤	Contacteur les entreprises de collecte agréées
Pneus usagés des agriculteurs	➤	Contacteur les entreprises de collecte agréées



*En cas de doute,
demandez
à l'agent
d'accueil !
(liste non exhaustive)*

**Plus d'infos,
des questions ?**

☎ 05 49 81 15 15
dechets@agglo2b.fr
www.agglo2b.fr